



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DE LA TAXE FONCIÈRE ET IMPOSITIONS 2021

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- Que le rôle de perception de la taxe foncière et des impositions pour l'année 2021 a été complété et est déposé au bureau de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture;
- Que toute personne dont la propriété apparaît à ce rôle devra acquitter ses taxes aux dates mentionnées sur le compte en question, à savoir :
 - 1^{er} versement : 25 mars 2021
 - 2^e versement : 25 juin 2021
 - 3^e versement : 25 septembre 2021
- Que tout compte dont la somme due est inférieure à 300 \$ doit être payé en un seul versement, soit le 25 mars 2021;
- Que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges procédera à l'envoi des comptes de taxes selon les dispositions de la loi (art. #1007 C.M. et #503 L.C.V.).

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges, le
24 février 2021

Avis numéro : 2021-13

Martin Leith
Secrétaire-trésorier

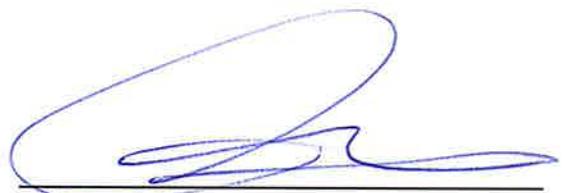
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 24 février 2021, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
le 24 février 2021.



Martin Leith
Secrétaire-trésorier